Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Publié le
ID : 060-216004259-20211217-DEL452021-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MORIENVAL

Séance du 17 décembre 2021

N° 45/2021

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 10

Absents : 5

Nombre de suffrages exprimés : 13
Pour : 13
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation
10/12/2021

Date d'affichage
10/12/2021

L'an deux mil vingt et un, le 17 décembre 2021 à 19h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 10 décembre, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire, Hubert BRIATTE

Etaient présents :
M. BRIATTE Hubert ; Mme RULENCE Dorothée ; M. DE SOUSA Jean François ; Mme SOLINAS Brigitte ; Mme DETOURBET Marie Charlotte ; M. LECHEVALIER Gilles ; Mme DE WAELE Isabelle ; Mme CHARTIER Florence ; M. MOREAU Régis ; Mme PAILLARD Elodie

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et Procuration(s) :
M. DELAHAYE Frédéric donne pouvoir à Mme RULENCE Dorothée
M. RICHARD Emmanuel donne pouvoir à Mme SOLINAS Brigitte
M. KOUAOVI Eric donne pouvoir à M. DE SOUSA Jean François

Etai(ent) excusé(s) : Mme GAMEIRO Lucie ; Mme VILLEMAINE Véronique
Etai(ent) non excusé(s) : NEANT

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme DETOURBET Marie Charlotte

OBJET

CONTRAT RESEAU DES COMMUNES – RENOUVELLEMENT

M. le Maire informe aux membres du conseil municipal que le contrat réseau des communes (site internet de la commune) arrive à échéance le 10/01/2022. La prestation annuelle reste à 507.60€ TTC auquel faut ajouter 42 € TTC le forfait nom de domaine. Le conseil municipal a le choix de renouveler ce contrat sur 2 ans ou 3 ans.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés (13 pour)

- **ACCEPTE** le renouvellement du contrat de réseau des communes pour 2 ans aux tarifs présentés 507,60 € TTC pour l'adhésion et 42 € TTC forfait nom de domaine
- **DIT** dans les 2 ans avenir, qu'une réflexion sera faite sur une conception éventuelle d'un site internet plus conviviale.

Ainsi fait et délibéré le 17/12/2021, À Morienval
Pour extrait certifié conforme et exécutoire

Le Maire,

MAIRIE DE MORIENVAL (Oise)

Hubert BRIATTE